

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 29 MAI 2012

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, *Bourgmestre-Président*,
Mme et Mrs Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER,
Echevins,
Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Philippe de STEXHE,
Etienne PIRET, Luc JONNART, Frédéric JOIE, Jean-Pierre JAUMOT, Benoît
DEGHORAIN, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Raymond
GROETEMBRIL, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE,
Armand STRUB, *Conseillers*,
Mr Yvon STAQUET, *Président du C.P.A.S.*,
Mme Eve DELVINQUIERE, *Secrétaire communale f.f.*

ABSENTS :

Mr André NAVEZ
Mr Alain DETAEYE
Mr Julien URBAIN
Mme Véronique DUBRULLE

EXCUSEE :

Mme Anne-Marie CALLEWAERT

Convoquée en date du 18 mai 2012, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 29 mai 2012

à 20 h 30

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

TUTELLE CPAS

**1. Rapport annuel d'activité de la Commission Locale pour l'Energie –
Année 2011**

- PRISE DE CONNAISSANCE

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport d'activité de la Commission Locale pour l'Energie pour l'année 2011.

Prise de connaissance

FINANCES

2. Procès-verbal de la caisse communale pour le 1^{er} trimestre 2012

- NOTIFICATION

Il est notifié au Conseil communal le procès-verbal de vérification de la caisse communale pour le premier trimestre 2012 effectuée en date du 30 mars 2012 par Monsieur l'Echevin des Finances. Du document produit, il résulte que l'avoir, à justifier et justifié, s'élevait à la somme de : 17.910.103,58 €.

Notification

3. Compte budgétaire de l'exercice 2011

- ARRET

Le Conseil communal est invité à arrêter le compte budgétaire de l'exercice 2011, services ordinaire et extraordinaire ainsi que le bilan et le compte de résultats 2011.

M. Bejarano donne lecture de la note de présentation du compte :

« Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, permettez-moi, avant de vous commenter les excellents résultats financiers 2011 de la Ville, de remercier chaleureusement Mr. Jean-Pierre FERRARI, Receveur communal ainsi que le personnel des services financiers pour leur efficacité et disponibilité dans la préparation de ce compte.

1. LES CHIFFRES

- Le travail de l'équipe PS-MR est un exemple de saine et de bonne gouvernance. Grâce à notre gestion active et prudente de l'argent public, le résultat budgétaire de l'exercice propre se clôture avec un boni de 1.514.048 €.
- Le compte budgétaire cumulé des exercices précédents se clôture quant à lui avec un boni de 9.627.633 € et ce, avec un prélèvement de 3.600.000 € pour alimenter le fonds de réserve extraordinaire destiné à nos investissements.
- Au 31.12.2011, les engagements à reporter vers l'exercice 2012 s'élevaient à 609.664 € en ce compris une somme de 201.832 € relative à certaines fabriques d'Eglises pour lesquelles les budgets 2010 n'ont pas été approuvés au 31 décembre 2011.

2. LES RECETTES

Le volume global des recettes pour l'exercice 2011 s'élève à 29.847.935 €.

Les principaux types de revenus :

- Les recettes fiscales (impôts additionnels et les taxes perçues directement par la Ville) : 14.263.659 €.
Elles représentent 48% des recettes totales.
Retenons aussi que le retard de perception des impôts par l'Etat fédéral s'élève à 3.493.557 € (en 2010 : 3.318.491 €).
- Le Fonds des communes attribué : 8.917.277 €. Ce qui représente près de 30% des recettes globales. (+533.046 € par rapport à 2010)
- Les subsides ordinaires (subventions et aides reçues des autorités fédérales, régionales et communautaires) reçus : 3.561.710 €. Ils se chiffrent à 12 % des recettes de l'année.
- Les dividendes (Intercommunales Gaz & Electricité, SWDE, etc...) s'élèvent à 2.076.351 € et représentent 7 % des recettes totales.

3. LES DEPENSES

Le volume global des dépenses pour l'exercice 2011 s'élève à 28.333.886 €.

Les principales dépenses :

- Le personnel : 13.291.197 €. Ce qui représente 46,9 % des dépenses globales de l'année.
- Les frais de fonctionnement : 3.887.175 €. Ce qui représente 13,7 % des dépenses de l'année.
- Les transferts : 9.156.533 €. Ce qui représente 32,3 % des dépenses totales.

Les principaux transferts :

- Dotation de 3.672.227 € au CPAS.
- Dotation de 2.862.688 € à la Zone de Police.
- Les dépenses de dette : 1.998.981 €. Ce qui représente 7 % des dépenses globales de l'année.

4. LES INVESTISSEMENTS

En 2011, la Ville de Binche a affecté un budget de 8.392.426 € à divers investissements extraordinaires. Cela représente un taux de réalisation de 69% des projets budgétés comme pour le compte 2010.

Les principaux secteurs d'investissements en 2011:

- 5.624.427 € en voiries.
- 1.165.322 € pour le sport et la culture.
- 1.016.048 € pour la désinfection, nettoyage, immondices et eaux usées

L'impact des prélèvements sur les bonis cumulés(en 2011 3.600.000€), le recours réfléchi à l'emprunt associé aux subventions recueillies nous permet de maintenir sous contrôle notre dette dont la charge annuelle s'élève en 2011 à +- 1.787.287 € soit 54,13 €/habitant.

5. CONCLUSION

Avec ces remarquables résultats 2011, nous ne pouvons que nous réjouir de cette excellente situation financière...

- Nous continuons à dégager un boni important à l'exercice propre.
- Aucune taxe n'a été votée ni augmentée depuis 2007. Notre fiscalité reste stable.
- Nous poursuivons nos investissements afin de répondre au mieux aux attentes de nos citoyens.
- Nous travaillons au jour le jour pour décrocher le maximum de subventions auprès des autorités subsidiantes afin de mener à bien tous nos projets.

Aujourd'hui comme demain, nous tiendrons nos promesses... Pas de dépenses inutiles, pas de projets pharaoniques... juste une croissance maîtrisée et une dette sous contrôle. Aussi, ne boudons pas notre plaisir, ce compte 2011 constitue le reflet exact de notre situation financière...et elle est excellente !

Beaucoup de mes collègues échevins aimeraient annoncer pareils résultats ! »

M. Piret indique que la majorité annonce dégager un boni de EUR 1.500.000 sur l'exercice 2011. Les finances de la Ville seraient donc au beau fixe. M. Piret estime pourtant qu'à y

regarder de plus près et à analyser les pièces jointes au compte, la situation de la Ville n'est pas si favorable. Tout d'abord, il relève que le coût net pour la Ville des dépenses en personnel ne cesse d'augmenter et fait encore un bond en 2011 de EUR 610.000. Par rapport à 2006, soit en 5 années, l'on constate donc une augmentation en francs belges de 111.000.000 de ces dépenses en personnel. Il relève que la Ville semble avoir perdu des subsides qui lui étaient promis. En effet, certaines recettes provenant de subsides sont passées en non-valeur. Il en est ainsi des fonds FEDER pour les entrées de Ville et les parkings, pour lesquels la Ville avait escompté 40.000 de perception et pour lesquels une non-valeur est comptabilisée à hauteur de EUR 22.900. Les subsides relatifs à l'aménagement du Centre-ville sont également concernés. La totalité du montant précédemment inscrit en recette est ici passé en non-valeur, soit une enveloppe de EUR 41.131 promis par le C.G.T.. La dette à court terme explose en 2011 et est multipliée par trois. Elle passe à EUR 3.840.000. Est particulièrement concerné le poste fournisseurs. Le montant comptabilisé à ce poste s'élevait à EUR 296 au compte 2010. Il atteint EUR 2.566.000 en 2011. Quelle est l'explication de ce bond ? Le montant global des subsides non versés par la Ville atteint pour sa part un montant total de EUR 223.000. Le montant des créances à recouvrer est également en forte augmentation par rapport à 2010. Il épinge notamment des subsides à recevoir et non encore perçus pour un montant de EUR 646.000. Le montant non consolidé des emprunts grimpe à EUR 7.000.000. La charge d'emprunt relative à ce montant pèsera sur l'exercice suivant et constitue une bombe à retardement, en combinaison des emprunts existants, qui ne seront pas clôturés. Les dividendes non perçus s'élèvent à EUR 840.000 au compte 2011 contre EUR 41.000 en 2010. Le montant des recettes inscrites au compte 2011 pour des dividendes non encore perçus gonfle les recettes. La totalité des dividendes annoncés est donc comptabilisée en recette, tandis qu'à l'exercice 2011, la Ville n'a perçu qu'un acompte de 784.000 sur ces dividendes, un solde de EUR 736.000 restant à percevoir aux exercices ultérieurs.. Cette technique de comptabilisation est inédite en 2011. Il résulte de cette manœuvre comptable un supplément de recettes en 2011 de l'ordre de EUR 736.000 et, en prévision, une baisse de même montant des recettes au compte 2012, puisque tout a été perçu.

M. Devin souligne tout d'abord que les dépenses en personnel ressortant du compte 2011 constituent 46% des dépenses à l'ordinaire de la Ville contre une balise de 45 à 50% recommandée par la Wallonie. La Ville de Binche est dès lors en deçà de cet indicateur et ses dépenses en personnel sont donc sous contrôle et raisonnables. Il ajoute que l'augmentation des dépenses en personnel sur la période de 5 ans a permis la création de services indispensables pour une Ville de la taille de Binche et a renforcé les équipes, dont on apprécie le travail au quotidien. Les compétences ainsi réunies profitent à toute la Ville. Il souligne que la dernière remarque de M. Piret est technique et appelle les éclaircissements de M. Ferrari, Receveur communal.

M. Ferrari indique que le bilan d'une commune constitue la photo de la situation comptable de cette commune au 31 décembre de l'exercice comptable concerné. Le montant des dettes fournisseurs s'élève effectivement au compte 2011, soit au 31 décembre 2011, à EUR 2.500.000. Afin de ne pas léser les fournisseurs, le Règlement général sur la Comptabilité communale permet le paiement des factures relatives à l'exercice 2011 jusqu'au mois de février 2012. La pratique comptable connaît deux méthodes de traitement comptable des factures de fournisseurs non payées au 31 décembre. Soit l'on paie les fournisseurs

jusqu'en février avec des ordres de paiement générés sur l'exercice comptable 2011, auquel cas le compte fournisseur est soldé et les montants se retrouvent dans le compte « paiement en cours ». Soit on paie les factures avec un ordre de paiement généré sur l'exercice 2012, auquel cas, au 31 décembre 2011 le compte fournisseur n'est pas soldé mais il n'y a pas de paiement en cours. M. Ferrari indique qu'il pratique selon la deuxième méthode expliquée. Le montant comptabilisé au compte « paiement en cours » diminue donc, en raison de l'application de cette méthode, à EUR 651, tandis que le montant du compte « dette fournisseur » augmente et s'établit au compte 2011 à EUR 2.500.000.

M. Piret demande si la même technique est également appliquée par M. Ferrari aux recettes.

M. Ferrari explique la méthode de comptabilisation des recettes en prenant l'exemple des taxes. Le montant comptabilisé en recette à l'occasion de l'enrôlement d'une taxe est le droit constaté, soit le montant du rôle. Le rôle sera peut-être perçu sur plusieurs exercices. Plus généralement, c'est donc le droit constaté, la promesse de recette en quelque sorte, qui doit faire l'objet d'une inscription comptable en recette, et non pas la perception. L'on acte donc des prévisions de recettes au compte. Le raisonnement est également applicable aux dividendes. Les dividendes doivent être comptabilisés en recette sur base de leur promesse d'octroi, et non pas au moment de leur perception en comptabilisant uniquement le montant perçu.

M. Piret demande quelle est dès lors la raison de ce changement de méthode soudain pour l'établissement du compte 2011.

M. Devin précise qu'il ne s'agit évidemment pas d'un choix politique. En effet, il rappelle que le compte est établi par le Receveur, sous sa responsabilité et en toute objectivité, sans que le Collège ne puisse à aucun moment interférer ni contester la légalité de l'établissement du compte 2011. Il ne peut donc être question de douter ici de l'objectivité et de l'impartialité de la méthode appliquée par M. Ferrari pour l'établissement du compte. M. Devin rappelle que M. Ferrari a notamment été Président de l'Association des Receveurs de la Province de Hainaut. De pareils états de service apportent le sceau de la qualité à son travail.

M. Ferrari indique qu'il lui revient de respecter la réglementation comptable à la lettre. L'analyse des méthodes de comptabilisation appliquées à Binche préalablement à son entrée en fonction ne lui incombe pas.

M. Joie indique qu'il n'entend pas remettre en cause le travail de M. Ferrari. La méthode décrite et appliquée par M. Ferrari a néanmoins un effet de majoration sur les recettes comptabilisées. Pourtant, à aucun moment, en 2011, M. Devin n'a fourni au Conseil communal d'explication à ce sujet.

M. Devin répond que le compte présenté lors du présent Conseil communal est le premier établi selon cette méthode. Il n'aurait donc pas pu s'en expliquer en 2011. M. Devin ajoute que le groupe Union prédit la catastrophe pour les finances communales depuis 2007. Pourtant, les années passent et la majorité en place présente des comptes en boni.

M. Piret estime que le changement de méthode de comptabilisation ne permet pas la comparaison entre comptes.

M. Groetembril indique que le changement de méthode a un effet d'aubaine pour le compte 2011 où sont actées en recette et les perceptions de l'exercice et les droits constatés et qui seront perçus sur les exercices ultérieurs. Les recettes de plusieurs exercices sont donc réunies dans ce compte, ce qui a pour effet de gonfler le montant des recettes au compte 2011.

M. Ferrari indique que l'affirmation de M. Groetembril n'est pas exacte. En effet, les recettes effectuées en 2011 sur base de droits relatifs aux exercices antérieurs ont été imputées sur les années antérieures et non pas sur l'exercice 2011. Les recettes comptabilisées sur l'exercice 2011 sont donc uniquement constituées des droits constatés en 2011.

M. Piret demande des explications quant à la comptabilisation des non-valeurs relatives aux subsides, qu'il relevait précédemment.

M. Ferrari explique que la comptabilisation de ces non-valeurs résulte de l'absence de perception d'une partie des subsides, suite à la suppression de ceux-ci ou suite à une adaptation du montant de ceux-ci, par exemple en raison du montant trop faible des factures rentrées afin de justifier la perception du subside et qui ne permettent pas de maximiser la perception du subside. M. Ferrari estime qu'il conviendrait, afin qu'il puisse fournir une réponse précise, de le consulter sur un dossier particulier et qu'il ait à disposition les pièces du dossier.

M. Bejarano explique que par rapport à l'octroi des subsides, un montant de EUR 223.000 est relatif aux fabriques d'églises dont les budgets n'ont pas été rendus exécutoires et qui n'ont par conséquent pu percevoir les montants budgétés en leur faveur.

M. Jérôme Urbain, au-delà de la discussion technique, souhaite relever les éléments marquants de ce compte. Tout d'abord, si dans le contexte actuel, le mot « dette » est connoté très négativement, le financement d'investissements par l'emprunt permet de mener des projets d'investissements au bénéfice de la collectivité. M. Urbain mène une comparaison avec les différentes villes de Wallonie. Un financement maîtrisé de projets par emprunt peut être favorable. La majorité actuelle a financé une partie de ses projets via l'emprunt depuis 2007. Elle l'a fait de manière raisonnée et en bon père de famille. En atteste la capacité d'emprunt de la Ville qui n'a diminué qu'à la marge entre 2006 et 2011. La majorité a par conséquent su ménager l'avenir financier de la Ville tout en menant une politique d'investissements ambitieuse durant la mandature. Elle a ainsi tiré le meilleur parti des taux d'emprunt bas. Elle a par ailleurs mené une série d'investissements sur fonds propres. Elle a enfin systématiquement cherché le financement de ses projets par subsides. La comparaison entre investissements durant la précédente mandature et l'actuelle est parlante et cruelle pour le groupe Union. Le groupe Union avait, sous la précédente mandature, mené des projets d'investissement à hauteur de EUR 11.000.000, contre EUR 40.000.000 pour la majorité actuelle. Pourtant la capacité d'emprunt de la Ville est quasiment restée équivalente entre 2006 et 2011 suite à différents éléments favorables. Un indicateur publié par Dexia permet d'attester de la bonne santé financière de la Ville dont d'aucuns à l'opposition ont pu laisser entendre qu'elle pratiquait une politique de surendettement depuis 5 années. Selon cet indicateur, une dette de EUR 155 pèse sur chaque habitant wallon en raison de la dette cumulée des communes. A Binche, le montant de la dette communale par habitant n'est que de EUR 54. Comparaison n'est certes pas raison. Pour autant, il est

difficile de décrire une situation apocalyptique des finances communales au vu de cet indicateur. Si la majorité actuelle a donc géré ses projets d'investissement en bon père de famille, elle doit cependant composer avec une décision prise sous la mandature précédente et qui pèse aujourd'hui de tout son poids. Le groupe Union, en 2003, a décidé d'étaler une série de remboursements de la Ville. Les emprunts de la Ville ont été renégociés et la durée de leur remboursement a été étalée sur 30 ans, afin d'alléger la charge de la dette à assumer par la majorité Union.

M. Devin ajoute que cette décision du groupe Union constitue bel et bien une bombe à retardement pour les finances de la Ville. Cet étalement de la dette représente un coût de plus de EUR 4.000.000 pour les Binchois.

MM. Joie et Piret rétorque que cette décision a été prise en raison de l'état dégradé des finances communales dont avait hérité le groupe Union de la mandature PS précédente et qu'elle constitue une décision de gestion en bon père de famille face à une situation d'endettement. M. Piret termine en disant que, lorsque l'on est endetté, la meilleure solution est d'étaler sa dette.

M. Devin remarque tout d'abord qu'en règlement collectif de dettes par exemple, le premier objectif recherché est le gel des intérêts. La décision prise par le groupe Union ne relevait manifestement pas d'une telle logique. Il poursuit en indiquant que cet emprunt était l'héritage d'une période dont, au groupe Union, le chef de file, notamment, doit assumer la responsabilité. Par ailleurs, la décision d'étalement de la période de remboursement et le surcoût en résultant pour les Binchois a bien été prise par le groupe Union, et par personne d'autre.

M. Urbain poursuit en disant que cette décision a pour effet, à l'heure actuelle, de faire subsister des emprunts qui auraient, en l'absence de cette décision d'Union, dû tomber. Ces prêts étalés par l'Union se cumulent avec les prêts contractés par la majorité actuelle afin de mener ses projets d'investissement. Compte tenu de cet élément, la préservation de la capacité d'emprunts de la Ville est d'autant plus remarquable. M. Urbain ajoute que la majorité PS MR a, durant la présente mandature, renégocié les emprunts de la Ville afin d'obtenir des taux fixes. La majorité actuelle n'a dès lors pas constitué de bombe à retardement pour les années futures mais a plutôt cherché à protéger l'avenir en fixant la situation de la dette. Les équipes futures hériteront donc d'une situation fixe. Enfin, M. Urbain précise que des chiffres avancés donnés ça et là sont abstraits et méritent d'être mis en relief afin que chacun puisse en mesurer la portée. L'on dit ainsi que le boni reporté de la Ville de Binche s'élève à EUR 10.000.000. En Wallonie, le boni cumulé dégagé par l'ensemble des communes s'élève à EUR 288.000.000. La Ville de Binche en dégage donc à elle seule 10.000.000, soit 3,4% du boni total des communes wallonnes, alors que la population binchoise ne constitue que 0,95% de la population wallonne. La Ville de Binche dégage donc un boni cumulé par habitant supérieur par trois fois à la moyenne en Wallonie. En conclusion, M. Urbain estime que le compte 2011 fait état d'une situation financière excellente pour la Ville de Binche.

M. Piret nuance la dissertation et la conclusion de M. Urbain en relevant que la majorité empruntera des montants importants en 2012 et que des projets seront forcément encore menés en 2013 et lors des exercices suivants. La dette de la Ville augmentera donc lors des

prochains exercices et les montants importants empruntés durant la seule mandature 2006-2012 pèseront de tout leur poids alors. M. Piret rappelle que la Ville prévoit, selon les estimations budgétaires, d'emprunter EUR 8.500.000 afin de mener ses projets en 2012.

M. Devin répond qu'un budget est une prévision tandis que le compte établit une réalité.

M. Devigne indique qu'en tant qu'ancien comptable, parce qu'un compte doit être approuvé s'il est établi avec rigueur et qu'il ne comporte pas d'erreur, il entend voter pour ce compte, à défaut d'y avoir relevé le moindre vice. Il ajoute que ce vote cadre avec la conception qu'il se fait de son mandat de conseiller communal, membre d'une minorité et non pas d'une opposition.

M. Devin remercie le service des finances pour l'établissement de ce compte et félicite M. Claude Van Bastelaere, qui part à la retraite, pour sa longue et exemplaire carrière au sein de l'administration communale et de ce service.

Pour : 18

Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER, Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER Patrice LAI, Jacques DEVIGNE

Abstention : 8

Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOAIN, Armand STRUB, Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE

4. Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2012 – Services ordinaire et extraordinaire **- DECISION**

Le Conseil communal est invité à adopter la modification budgétaire n° 1 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2012.

M. Bejarano donne lecture de la note de présentation de la modification budgétaire:

« En qualité d'échevin des Finances, je suis heureux de pouvoir vous présenter cette 1^{ère} modification budgétaire.

Pour rappel, lors de l'élaboration de notre budget initial 2012, nous enregistrons un boni présumé à l'exercice propre de 386.609 € et en résultat final un boni supposé de 8.955.935€.

Cette 1^{ère} modification rectifie ainsi nos prévisions initiales :

Le résultat escompté pour l'exercice propre s'élève à 402.916 € et le résultat final cumulé à 10.082.230 € et ce, après un prélèvement de 850.000 € transféré vers le fonds de réserve extraordinaire.

Cette plus-value de 1.126.295 € par rapport au budget initial se justifie par l'introduction du résultat réel du compte 2011 et par l'entrée d'éléments nouveaux aussi bien en recettes qu'en dépenses.

Je suis donc fier du travail qui a été accompli par nos services financiers... à l'heure où l'on parle sans cesse de mesures d'austérité et de crise, nous pouvons être réjoui et fier de la gestion attentive et maîtrisée de la majorité PS-MR pour parvenir à cet excellent résultat...

SERVICE ORDINAIRE

Parcourons brièvement les modifications en recettes :

Pour les exercices antérieurs :

- L'intégration du boni du service ordinaire :
- Mettons en évidence le complément de taxe sur la diffusion publicitaire 94.613 €
- L'inscription des 95 % du précompte immobilier non perçu par l'Etat à la clôture du compte 825.962 €
- La taxe sur les immeubles inoccupés 103.950 €

A l'exercice propre

- La majoration des recettes sur les parkings 125.500 €
- Des notes de crédits et ristournes du service ordinaire 41.640 € (luminus)
- Les diverses subventions accordées par les autorités supérieures

Ce qui nous amène à une augmentation de recettes de l'ordre de 2.313.513 € soit 5,8 % du total des recettes 39.881.222 €

En matière de dépenses :

Pour les exercices antérieurs :

Il s'agit principalement

- De régularisation de traitements du personnel communal
- De rentes de maladies professionnelles

A l'exercice propre :

Les réajustements de crédits concernent principalement des dépenses :

- ❖ D'intérêts de retard et de taxes
- ❖ De pensions et traitements du personnel communal
- ❖ De fonctionnement suite à la demande des divers services communaux afin de renforcer les services à la population.

Examinons les majorations de crédits par fonctions budgétaires :

- ❖ Recettes et dépenses générales
12.000 € soit 23,8 % du Budget Initial qui s'élevait à 50.250 €. Il s'agit d'intérêts de retard sur le dossier taxes sur les pylônes GSM 2002 à 2006 + 2008 & 2009

- ❖ Impôts et redevances
32.500 € soit 122,6 % du BI de 26.500 €. Il s'agit du remboursement de taxes sur les pylônes.
- ❖ Assurances
10.500 € soit 4,3 % du BI de 240.000 €
- ❖ A l'Administration Générale
25.056 € soit 0,3 % du BI qui s'élevait à 7.752.751 €
- ❖ Au Service Incendie
49.638 € soit 5,7 % du BI de 867.360 €
- ❖ Commerce-Industrie
13.179 € soit 4,9 % du BI de 266.510 €
- ❖ Enseignement Gardien et Primaire
16.078 € soit 1,03 % du BI de 1.557.683 €
- ❖ Enseignement Secondaire, Artistique, Techniques
1.603 € soit 0,53 % du B.I de 298.077 €
- ❖ Education Populaire et Arts
70.370 € soit 2,8 % du B.I de 2.437.580 €
- ❖ Cultes
34.884 € soit 9,6 % du BI de 362.532 €
- ❖ Cimetières-Protection environnement
3.104 € soit 1,49 % du B.I de 207.727 €
- ❖ Logement-Urbanisme
60.190 € soit 25,6 % du B.I de 235.053 €. Il s'agit uniquement de charges d'emprunts à charge de la Ville

Ce qui nous amène à une majoration totale de crédit de 1.187.218 € sur un budget de 30.925.287 € soit 3,83 %...

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Les (nombreux) dossiers d'investissements mis en chantier par l'équipe technique ainsi que la bonne collaboration avec les services financiers nous amène à moduler nos premières prévisions 2012 qui s'élèveront à 13.330.658 €...

L'expérience acquise tout au long de cette législature à la gestion de la ville, nous incite également à réexaminer certains projets qui, compte tenu de leur complexité, ne pourront voir le jour au terme de cette année.

Aussi, notre responsabilité de gestionnaire reconnue au fil des exercices budgétaires nous oblige à différer ces investissements sur la prochaine mandature et ce, afin de ne pas entraver financièrement le quotidien de notre dynamisme.

Les principales évolutions portent sur :

- Rénovation d'une aile de l'école de Bray :+ 51.000 €
- Extension de l'école de Buvrines :+ 30.000 €
- Mise en conformité, réfection de la cour et des façades du MICM :+ 150.000 €
- Projet de construction de 7 logements site de l'ancien abattoir :+ 50.000 €
- Pré-Ravel-PicVerts, cheminements sécurisés, place communale de Péronnes :+ 25.000 €
- Aménagement de la place Fontaine à Péronnes Charbonnages :+15.000 €
- Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs 2011 :
+ 323.000 €
- Rénovation de la salle du presbytère à Ressaix :
+ 40.000 €
- Emprises rue des Boulois à Leval : + 60.000 €
- PT 2010-2012/travaux d'entretien rue Saint-Fiacre et rue de Belle-Vau : + 293.000 €
- Aménagement de voiries – chicanes : + 55.000 €
- Dallage de la cour arrière de l'école de Waudrez (réinscription) : + 25.000 €
- Travaux d'amélioration des salles du Kursaal : +30.000€
- Installation de l'éclairage –terrain de football à Bray :
+ 50.000 €
- Réfection de la salle DBM : + 62.0000 €
- Honoraires pour l'étude et la réfection de l'égouttage à la rue de la Guinguette :+155.000 € »

M. Piret rappelle qu'il avait voté contre le budget initial. A la suite de ce vote et dans la même logique, il s'opposera également à la modification budgétaire, qui permettra à la majorité de poursuivre dans la même politique.

Pour : 18

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA,
Philippe LABAR, Eugénie RUELLE, Frédéric TILMANT, Kevin VAN HOUTER,
Jacques DERVAL, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER
Patrice LAI, Armand STRUB**

Abstention : 2

Jacques DEVIGNE, Benoît DEGHOAIN

Contre : 6

**Monique DERBAIX, Philippe de STEXHE, Frédéric JOIE, Etienne PIRET,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

SUBSIDES

- 5. Subsidés – Octroi d'un subside nominatif à diverses associations –
Communication de la décision des autorités de tutelle
- INFORMATION**

Le Conseil communal est informé du courrier du 07 mai 2012 par lequel le Ministre des Pouvoirs Locaux et de la Ville fait savoir que sa délibération du 28 mars 2012, relative à l'octroi d'une subvention nominative à diverses associations, ne viole pas la loi ni ne blesse l'intérêt général et est donc devenue pleinement exécutoire.

Information

6. Subsidés – Octroi d'un complément au subside communal nominatif 2012

- DECISION

La 1^{ère} modification budgétaire ordinaire 2012 prévoit un crédit supplémentaire de 5.000 € pour l'asbl « *Binche Centre Ville* ».

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'octroi du subside complémentaire à cette association.

M. Piret relève que M. Urbain a déjà expliqué que la liquidation de l'asbl justifiait le subside prévu au budget initial. Il constate que cette liquidation est toujours plus coûteuse pour la Ville.

M. Urbain explique qu'un avocat a été chargé, pour EUR 1500, de la liquidation et qu'il est préférable de disposer d'un budget suffisamment large afin de mener à bien cette opération de liquidation. Le subside complémentaire permettra de disposer d'une marge suffisante. Une convention doit être passée pour la liquidation des actifs.

Accord à l'unanimité

7. Subsidés – Octroi d'un complément au subside communal nominatif 2012

- DECISION

La 1^{ère} modification budgétaire ordinaire 2012 prévoit un crédit supplémentaire de 30.000 € en faveur de l'asbl « *Amis de Binche Culture* ».

Le Conseil communal est invité à marquer son accord sur l'octroi du subside complémentaire à cette association.

M. Piret relève que M. Fayt est gâté par des subsides. Il demande quelle est la justification de cet octroi d'un subside complémentaire de EUR 30.000.

M. Devin indique que M. Piret aurait aimé participer à cette majorité qui met tellement en avant la culture.

M. Fayt estime qu'il serait malvenu de se plaindre d'une augmentation du budget alloué par la Ville à la culture.

M. Piret répond que tout dépend de l'utilisation qui est faite des moyens financiers.

M. Fayt s'étonne de la posture de donneur de leçon prise par M. Piret en matière de culture. Il serait donc permis selon M. Piret de désapprouver les moyens supplémentaires alloués à la culture si l'utilisation qui en est faite n'est pas adéquate. M. Fayt estime que la comparaison entre les programmations culturelles sous le groupe Union d'une part et sous l'actuelle majorité d'autre part est cruelle pour Union. Des quelques éléments laissés au service de la culture en 2006, il ressort que la fréquentation du Théâtre communal était bien inférieure aux chiffres actuels. De nombreux artistes sollicitent à présent la Ville afin d'être

inscrits dans la programmation culturelle ou afin de louer le Théâtre. La politique culturelle de la Ville dépasse par ailleurs les murs du Théâtre. Dans ce sens, les fêtes de la Musique et les Fêtes de Septembre constituent deux occasions pour la Ville d'offrir à la population des concerts de qualité, des souvenirs. L'accès payant à la culture est limité pour beaucoup, les familles notamment, en raison des prix pratiqués. La majorité actuelle est soucieuse du choix des artistes présents lors de ces festivités. En 2011, le concert de Michel Fugain a été un succès incontestable. L'on ne peut contester que sa présence pour un concert gratuit participait de l'accès de chacun à la culture. Lors des Fêtes de Septembre 2012, un concert de M. Adamo est prévu. La présence d'un artiste de cette renommée, qui n'est pas prévisible un an à l'avance, représente un coût. Le concert d'un tel artiste fait rayonner la Ville de Binche. Enfin, il favorise le commerce HORECA notamment. Ce n'est donc évidemment pas que du pain et des jeux. M. Fayt ajoute, pour continuer sa réponse à M. Piret qui se plairait bien dans un rôle de distributeur des bons points en matière d'évènements culturels à Binche, que les goûts et les couleurs ne se partagent pas à l'unanimité, notamment en matière culturelle. Des sensibilités différentes peuvent donc exister et être exprimées. Pour M. Fayt, les concerts de Stella et du Grand Jojo, qui avaient été programmés lorsque M. Piret était échevin de la culture, ne présentaient pas une qualité culturelle supérieure aux concerts de Michel Fugain en 2011 et de Salvatore Adamo qui sera organisé lors des Fêtes de Septembre 2012. M. Fayt termine en insistant sur le fait que la culture est un secteur généralement peu subsidié. Le Théâtre communal n'est ainsi pas reconnu par la Communauté française et ne profite pas d'un subventionnement de celle-ci. Il est donc normal que la politique culturelle de la Ville de Binche profite du bon état des finances communales. Il est à noter en ce sens que la Ville de Binche est l'une des villes qui affecte le plus d'argent par habitant à la culture.

M. Devigne rappelle que la reconstruction du kiosque dans le Parc communal serait un élément favorisant la culture à Binche. Les sociétés de musique notamment sont demanderesses. Les Binchois, qui se plaisent dans ce parc et y viennent en nombre lorsque des évènements y sont organisés, seraient également favorables à l'initiative.

M. Devin indique que l'on ne vit pas que de souvenirs et que l'avenir doit encore être vécu.

M. Piret estime qu'Adamo est un choix qualitatif mais cher.

Accord à l'unanimité

8. Subside communal – Agréation – Octroi d'un subside nominatif – Année 2012

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- prendre acte du changement de nom de l'asbl Patrimoine Vert Binchois, devenue l'asbl Binche Environnement ;
- procéder à l'agréation de cette dernière en vue de pouvoir bénéficier, dès 2012, du subside nominatif prévu au budget communal ordinaire.

Accord à l'unanimité

9. Subside communal – Association sportive locale – Agréation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à accorder à l'Association sportive des marcheurs Binchois, son agréation en vue de pouvoir bénéficier, dès 2012, du subside communal octroyé aux associations sportives locales.

Accord à l'unanimité

PERSONNEL INCENDIE

10. Personnel Incendie – Emploi de sapeur pompier volontaire – Appel aux candidats par recrutement

- DECISION

Le Conseil communal est invité à déclarer la vacance de deux emplois de « sapeur pompier volontaire » accessibles par recrutement complémentaires à sa décision du 27 avril 2011 et du 15 février 2012 et à donner délégation au Collège communal sur le choix des personnes à désigner comme jury conformément à l'art. 8 point 9 du Règlement Organique du Service Incendie.

Accord à l'unanimité

AFFAIRES ECONOMIQUES

11. Holding Communal – Approbation des points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 30 mai 2012 à Bruxelles

- APPROBATION

La Holding Communal S.A. tiendra son Assemblée Générale des Actionnaires le 30 mai 2012 à Bruxelles.

Le Conseil communal est invité à :

- approuver les comptes annuels pour la période du 01 janvier 2011 au 07 décembre 2011 ;
- approuver le report du vote sur la décharge au conseil d'administration ;
- approuver le report du vote sur la décharge au commissaire.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

12. Comptabilité générale de la Régie foncière – Etat des recettes et des dépenses et comptes annuels – Exercice 2011

- DECISION

Le Conseil communal est invité à approuver l'état des recettes et des dépenses ainsi que les comptes annuels de la Régie foncière communale de Binche, pour l'exercice 2011.

Accord à l'unanimité

13. Procès-verbal de vérification de caisse de la Régie Foncière pour le 1^{er} trimestre 2012

- NOTIFICATION

Le Conseil communal est invité à prendre notification du procès-verbal de vérification de caisse de la Régie Foncière pour le 1^{er} trimestre 2012, tel qu'il est présenté par Monsieur le Trésorier de la Régie Foncière :

- avoir à justifier : 932.296,23 €
- avoir justifié : 932.296,23 €

Notification

OCCUPATION DE BATIMENTS COMMUNAUX

14. Convention de mise à disposition pour le CPAS de Binche d'une partie de l'Ancienne Maison Communale de Ressaix – Place de Ressaix

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à :

- mettre à disposition du CPAS de Binche, une partie de l'Ancienne Maison Communale située sur la Place de Ressaix ;
- approuver la convention à passer entre la Ville de Binche et le CPAS de Binche.

Accord à l'unanimité

15. Mise à disposition pour l'asbl Binche Garderie d'une partie de l'Ancienne Maison Communale de Ressaix – Place de Ressaix – Avenant à la convention

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver l'avenant à la convention de mise à disposition, passée entre la Ville de Binche et l'asbl Binche Garderie, portant sur l'occupation partielle d'une partie de l'Ancienne Maison Communale de Ressaix, située sur la Place de Ressaix.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

16. Plan Triennal – Travaux d'amélioration de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies – Voirie et égouttage

- Approbation de l'estimation adaptée

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le montant adapté de l'estimation du marché ayant pour objet "Plan Triennal - Travaux d'amélioration de la rue des Boulois à Leval-Trahegnies (voirie et égouttage)" établie par l'auteur de projet, IDEA, Rue de Nimy, 53 à 7000 Mons à savoir 1.953.917,39 € hors TVA ou 2.364.240,04 € TVA comprise en lieu et place de 1.700.991,74 hors TVA ou 2.058.200,00 euros TVA comprise ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle ainsi qu'au pouvoir subsidiant.

Accord à l'unanimité

17. Fourniture et pose de caveaux au cimetière de Leval-Trahegnies

- Approbation des conditions et du mode de passation

- DECISION

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 538 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Fourniture et pose de caveaux au cimetière de Leval-Trahegnies", établis par le Service des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 13.200,00 € hors TVA ou 15.972,00 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 878/72201-60 (n° de projet 20128781).

Accord à l'unanimité

18. Installation d'alarmes – Ecole de Waudrez – Ecole des Arquebusiers – Arsenal des Pompiers à Binche

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché "Installation d'alarmes à l'Ecole de Waudrez, à l'Ecole des Arquebusiers à Binche et à l'arsenal des Pompiers à Binche - Lot 1 (Ecole communale de Waudrez - Extension du système d'alarme)" pour le montant total en plus de 290,00 € hors TVA ou 350,90 €, 21% TVA comprise ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 722/72403-60/2011 (n°de projet 20117231).

Accord à l'unanimité

19. Extension de l'école communale de Buvrinnes

- **Approbation d'avenant 4**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 4 du marché "Extension de l'école communale de Buvrinnes" pour le montant total en plus de 7.961,73 € hors TVA ou 9.633,69 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 10 jours ouvrables ;
- adapter le cautionnement actuel, vu l'augmentation de plus de 20% du montant de commande de ce marché. Le cautionnement actuel de 9.550,00 € sera donc augmenté de 2.030,00 € et ainsi porté à 11.580,00 € ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 722/72306-60/2010 (n°de projet 20107227).

Accord à l'unanimité

20. Rénovation de la Salle du Presbytère à Ressaix

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché "Rénovation de la Salle du Presbytère à Ressaix" pour le montant total en plus de 31.412,92 € hors TVA ou 38.009,63 €, 21% TVA comprise ;
- approuver la prolongation du délai de 18 Jours de calendrier ;
- adapter le cautionnement actuel, vu l'augmentation de plus de 20% du montant de commande de ce marché. Le cautionnement actuel de 7.490,00 € sera donc augmenté de 1.570,00 € et ainsi porté à 9.060,00 € ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit à la modification budgétaire n°1 du budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 763/72403-60/2011 (n°de projet 20117635).

Accord à l'unanimité

21. Travaux de curage des fossés dans l'entité – Lot 2

- **Approbation d'avenant 1**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'avenant 1 du marché "Travaux de curage des fossés dans l'entité - Lot 2 (Curage des fossés dans l'entité)" pour le montant total en plus de 7.472,50 € hors TVA ou 9.041,73 €, 21% TVA comprise ;

- adapter le cautionnement actuel, vu l'augmentation de plus de 20% du montant de commande de ce marché. Le cautionnement actuel de 900,00 € sera donc augmenté de 370,00 € et ainsi porté à 1.270,00 € ;
- le crédit permettant cet avenant est inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 877/73501-60/2011 (n°de projet 20118772).

Accord à l'unanimité

22. Aménagement de voiries (chicanes)

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 548, le projet d'avis de marché, ainsi que le montant estimé du marché ayant pour objet "Aménagement de voiries (chicanes)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 125.232,78 € hors TVA ou 151.531,66 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/73507-60 (n°de projet 20124222). Le crédit complémentaire nécessaire pour faire face à cette dépense est inscrit à la modification budgétaire n°1 du budget extraordinaire de l'exercice 2012.

Accord à l'unanimité

23. Entretien des voiries – Rues Saint-Fiacre et de Belle-Vau à Epinois – Droit de tirage 2010/2012

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver l'adhésion à l'opération pilote de droit de tirage en matière d'entretien de voiries ;
- approuver le formulaire d'introduction du dossier pour les rues Saint-Fiacre et de Belle-Vau à Epinois ;
- approuver le principe des travaux;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 551, l'avis de marché, les plans et le montant estimé du marché ayant pour objet "Entretien des voiries - rues Saint-Fiacre et de Belle-Vau à Epinois", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 242.065,40 € hors TVA ou 292.899,13 €, 21% TVA comprise ;
- choisir l'adjudication publique comme mode de passation du marché ;
- le crédit permettant cette dépense est inscrit à la modification budgétaire n°1 du budget extraordinaire de l'exercice 2012 article 421/73500-60 (n°de projet 20124210).

Accord à l'unanimité

24. Rénovation d'une aile de l'école de Bray Cité – Lot 4 (Abords) – Avenant 1

- **Procédure d'urgence**
- **RATIFICATION**

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 16 avril 2012 notamment la part non couverte par un article de dépense du budget communal de cet avenant, soit un montant de 15.220,09 € TVA comprise.

Le crédit permettant cette dépense est inscrit à la modification budgétaire n°1 du budget extraordinaire de l'exercice 2012 article 722/72305-60/2010 (n°de projet 20107226).

Accord à l'unanimité

25. Maintenance extraordinaire du Conservatoire Marcel Quinet

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des travaux ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 554 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Maintenance extraordinaire du Conservatoire Marcel Quinet", établis par le Bureau d'Etudes de la Ville. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 42.036,01 € hors TVA ou 50.863,57 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Lot 1 - Peinture, estimé à 23.566,01 € hors TVA ou 28.514,87 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: Lot 2 - Sol - base (vinyle) et variante obligatoire (linoléum), estimé à 5.467,00 € hors TVA ou 6.615,07 €, 21% TVA comprise;
- lot 3: Lot 3 - Occultation, estimé à 9.851,00 € hors TVA ou 11.919,71 €, 21% TVA comprise;
- lot 4: Lot 4 - Electricité, estimé à 2.751,00 € hors TVA ou 3.328,71 €, 21% TVA comprise;
- lot 5: Lot 5 - Sanitaires, estimé à 401,00 € hors TVA ou 485,21 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 734/72401-60 (n°de projet 20127341).

Accord à l'unanimité

26. Plan triennal 2010/2012 – Approbation de la fiche en vue de travaux de voirie et d'égouttage à la rue de la Guinguette à Waudrez

- **APPROBATION**

Le Conseil communal est invité à :

- solliciter une modification du programme triennal 2010-2012;
- approuver la fiche voirie et égouttage relative à la rue de la Guinguette à Waudrez ;
- transmettre le tableau de l'investissement proposé pour accord à l'IDEA (Organisme d'Assainissement agréé) ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit à la modification budgétaire n°1 du budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 877/73502-60 (n°de projet 20128772) pour une prévision de dépense de 155.000,00 €.

Accord à l'unanimité

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES

27. Service Incendie – Achat de matériel de balisage

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 541 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel de balisage - Service Incendie". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les

marchés publics. Le montant est estimé à 8.260,90 € hors TVA ou 9.995,69 €, 21% TVA comprise ;

- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 351/74402-51 (n°de projet 20123513).

Accord à l'unanimité

28. Service Incendie – Achat de matériel d'équipement et d'exploitation

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 542 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel d'équipement et d'exploitation - Service Incendie (suite)". Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 16.477,80 € hors TVA ou 19.938,14 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots :

- lot 1 : Gants de feu, estimé à 3.066,00 € hors TVA ou 3.709,86 €, 21% TVA comprise ;
- lot 2 : Casque de protection, estimé à 9.976,00 € hors TVA ou 12.070,96 €, 21% TVA comprise ;
- lot 3 : Lampes de poche pour casque, estimé à 3.435,80 € hors TVA ou 4.157,32 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 351/74403-51 (n°de projet 20123515).

Accord à l'unanimité

29. Service Incendie – Achat d'un nettoyeur haute pression, d'équipements de sécurité et d'accessoires

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le cahier spécial des charges réf. 550 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat d'un nettoyeur haute pression, d'équipements de sécurité et d'accessoires", établis par le Service Incendie. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 6.610,73 € hors TVA ou 7.998,98 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: Equipement de sécurité, estimé à 2.809,91 € hors TVA ou 3.399,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: Accessoires divers, estimé à 1.082,64 € hors TVA ou 1.309,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 3: Nettoyeur haute pression à eau chaude, estimé à 1.983,47 € hors TVA ou 2.400,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 4: Accessoires pour interventions, estimé à 734,71 € hors TVA ou 889,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 351/74401-51 (n°de projet 20123512) ;
- le libellé de l'article budgétaire inscrit au budget 2012, à savoir : « Achat d'un nettoyeur haute pression diesel eau chaude - Service Incendie » a été modifié. L'article budgétaire

s'intitule dorénavant « Achat d'un nettoyeur haute pression, d'équipements de sécurité et d'accessoires ».

Accord à l'unanimité

30. Achat de mobilier urbain à destination du RAVeL

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le marché public "Achat de mobilier urbain à destination du RAVeL", estimé à 1.024,00 € hors TVA ou 1.239,04 €, 21% TVA comprise ;
- choisir la procédure négociée par facture acceptée comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 421/74101-98 (n°de projet 20124219).

Accord à l'unanimité

31. Achat de matériel informatique et de logiciels

- **Approbation des conditions et du mode de passation**
- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à :

- approuver le principe des Fournitures ;
- approuver le cahier spécial des charges réf. 552 et le montant estimé du marché ayant pour objet "Achat de matériel informatique et de logiciels", établis par le service informatique. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant est estimé à 37.603,28 € hors TVA ou 45.499,97 €, 21% TVA comprise.

Le marché est divisé en lots:

- lot 1: PC - Administration, estimé à 11.570,24 € hors TVA ou 13.999,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 2: PC - Service Incendie, estimé à 1.652,89 € hors TVA ou 2.000,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 3: PC Portable - Administration, estimé à 3.305,79 € hors TVA ou 4.000,01 €, 21% TVA comprise;
- lot 4: PC Portable - Service Incendie, estimé à 1.652,89 € hors TVA ou 2.000,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 5: Application et licences - Administration, estimé à 9.917,35 € hors TVA ou 11.999,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 6: Application et licences - Service Incendie, estimé à 991,73 € hors TVA ou 1.199,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 7: Matériel divers - Administration, estimé à 2.892,56 € hors TVA ou 3.500,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 8: Matériel divers - Service Incendie, estimé à 661,15 € hors TVA ou 799,99 €, 21% TVA comprise;
- lot 9: Prestation de service - Administration, estimé à 4.132,23 € hors TVA ou 5.000,00 €, 21% TVA comprise;
- lot 10: Prestation de service - Service Incendie, estimé à 826,45 € hors TVA ou 1.000,00 €, 21% TVA comprise;
- choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché ;
- financer cette dépense avec le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 104/74201-53 (n°de projet 20121041) et 351/74201-53 (n°de projet 20123516) ;
- transmettre la présente délibération à la tutelle. Cette délibération sera exécutoire le jour de sa transmission à l'autorité de tutelle.

Accord à l'unanimité

ENVIRONNEMENT

32. Convention relative à l'entretien des itinéraires RAVeL (Ligne 422)

- DECISION

Le Conseil est invité à approuver la convention relative à l'entretien des itinéraires RAVeL proposé par le Service Public de Wallonie – Direction générale opérationnelle « Routes et Bâtiments » - Direction des Routes de Charleroi.

MM. Piret et Joie indiquent que la partie réservée aux cavaliers du RAVeL, située sur le côté du tarmac est à certains endroits des itinéraires sur le territoire de la Ville, envahie par la végétation et impraticable.

M. Devin demande à Mme Delvinquière, Secrétaire communale faisant fonction, d'interpeller la Commune d'Estinnes quant à la présence d'un arbre au milieu du RAVeL rejoignant Fauroeux.

Accord à l'unanimité

ACCUEIL TEMPS LIBRE

33. Plan quinquennal CLE de la Ville de Binche

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le plan quinquennal CLE de la Ville de Binche, élaboré par le Service Accueil Temps Libre.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

34. Enseignement fondamental – Binche 1 – Statut du personnel directeur – Appel aux candidats – Choix de procédure d'appel

- DECISION

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marc VIGNOL, directeur de l'implantation Binche 1, la direction de cet établissement est vacante depuis le 04 mars 2011.

Le Conseil communal est invité à procéder à l'appel aux candidats par procédure interne.

Accord à l'unanimité

35. Enseignement fondamental – Binche 1 – Statut du personnel directeur – Détermination du profil du candidat directeur

- DECISION

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marc VIGNOL, directeur de l'implantation Binche 1, la direction de cet établissement est vacante depuis le 04 mars 2011.

Le Conseil communal est invité à fixer le profil du candidat directeur en vue de l'appel aux candidats.

Accord à l'unanimité

36. Enseignement fondamental – Binche 1 – Statut du personnel directeur – Appel aux candidat(e)s pour l'admission au stage dans une fonction de directeur d'école

- **DECISION**

Suite à la démission de Monsieur Jean-Marc VIGNOL, directeur de l'implantation Binche 1, la direction de cet établissement est vacante depuis le 04 mars 2011.

Le Conseil communal est invité à lancer un appel aux candidat(e)s pour l'admission au stage.

Accord à l'unanimité

37. Enseignement fondamental – Binche 3 – Statut du personnel directeur – Appel aux candidats – Choix de procédure d'appel

- **DECISION**

Suite au congé de longue durée du directeur de Binche 3, la direction de cet établissement est vacante depuis le 1^{er} décembre 2011.

Le Conseil communal est invité à procéder à l'appel aux candidats par procédure interne.

Accord à l'unanimité

38. Enseignement fondamental – Binche 3 – Statut du personnel directeur – Détermination du profil du candidat directeur

- **DECISION**

Suite au congé de longue durée du directeur de Binche 3, la direction de cet établissement est vacante depuis le 1^{er} décembre 2011.

Le Conseil communal est invité à fixer le profil du candidat directeur en vue de l'appel aux candidats.

Accord à l'unanimité

39. Enseignement fondamental – Binche 3 – Statut du personnel directeur – Appel aux candidat(e)s pour l'admission au stage dans une fonction de directeur d'école

- **DECISION**

Suite au congé de longue durée du directeur de Binche 3, la direction de cet établissement est vacante depuis le 1^{er} décembre 2011.

Le Conseil communal est invité à lancer un appel aux candidat(e)s pour l'admission au stage.

Accord à l'unanimité

40. Enseignement fondamental / maternel / primaire / artistique / musical / de promotion sociale – Déclaration des emplois vacants au 15 avril 2012

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à déclarer les emplois vacants au 15 avril 2012 dans l'Enseignement Officiel Communal de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE A HORAIRE REDUIT

41. Enseignement secondaire à horaire réduit – Année scolaire 2012 – Académie des Beaux Arts – Attribution d'indemnités aux modèles pour séances de pose

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à accorder une provision de 1.500 € à Monsieur Jean-Marc WATREMEZ, directeur de l'établissement scolaire, moyennant justificatifs, signés par les modèles pour réception, à remettre au service des Finances de la Ville de Binche, ainsi que le solde de la somme mise à disposition à la fin de l'exercice budgétaire.

Accord à l'unanimité

FABRIQUES D'EGLISES

42. Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez – Compte – Exercice 2010

- **AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 27 octobre 2011, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 13.847,03 € ;
- Dépenses : 9.676,41 € ;
- Excédent : 4.170,62 €.

Pour : 15

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,
Patrice LAI, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOIRAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Abstention : 11

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX,
Marie-Claude KLENNER**

**43. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray (Levant de Mons) –
Compte – Exercice 2011**

- **AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray (Levant de Mons), en sa séance du 27 avril 2012, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 7.229,82 € ;
- Dépenses : 3.586,85 € ;
- Excédent : 3.642,97 €.

Pour : 10

**Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Monique DERBAIX,
Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOIRAIN,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Contre: 9

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE,
Kevin VAN HOUTER, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX,
Marie-Claude KLENNER, Patrice LAI**

Abstention : 7

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL,
Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT,
Armand STRUB**

44. Fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray – Compte – Exercice 2011
- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Vierge de Bray, en sa séance d'avril 2012, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 7.691,24 € ;
- Dépenses : 5.228,22 € ;
- Excédent : 2.463,02 €.

Pour : 15

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,
Patrice LAI, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOIRAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Abstention : 11

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN,
Claudine DURINCKX, Marie-Claude KLENNER**

45. Fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines – Compte – Exercice 2011
- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Buvrines en sa séance du 02 avril 2012, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 14.559,45 € ;
- Dépenses : 10.455,01 € ;
- Excédent : 4.104,44 €.

Pour : 15

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,
Patrice LAI, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOIRAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Contre : 1

Marie-Claude KLENNER

Abstention : 10

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX**

46. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Compte – Exercice 2011
- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, en sa séance du 04 avril 2012, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 47.000,45 € ;
- Dépenses : 30.034,16 € ;
- Excédent : 16.966,29 €.

Pour : 11

Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,

**Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Contre : 5

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,
Laurent ARMAN, Patrice LAI**

Abstention : 10

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Claudine DURINCKX,
Marie-Claude KLENNER**

**47. Fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche – Compte –
Exercice 2011**

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le compte de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie de Péronnes-lez-Binche, en sa séance du 19 avril 2012, qui se clôture comme suit :

- Recettes : 23.435,91 € ;
- Dépenses : 21.970,37 € ;
- Excédent : 1.465,54 €.

Pour : 15

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,
Patrice LAI, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Contre : 1

Marie-Claude KLENNER

Abstention : 10

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Claudine DURINCKX,
Laurent ARMAN**

**48. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Budget – Exercice 2010
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2010, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 99.840,00 € ;
- Dépenses : 99.840,00 €.

Pour : 11

**Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,
Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHORAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Contre: 8

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Eugénie RUELLE,
Kevin VAN HOUTER, Luc JONNART,
Laurent ARMAN, Patrice LAI**

Abstention : 7

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT,

**Jean-Pierre JAUMOT, Claudine DURINCKX, Jacques DERVAL,
Marie-Claude KLENNER**

**49. Fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche – Budget – Exercice 2011
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2011, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Ursmer de Binche, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 99.840,00 € ;
- Dépenses : 99.840,00 €.

Pour : 11

**Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,
Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Contre: 7

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA,
Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER,
Laurent ARMAN, Patrice LAI**

Abstention : 8

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT,
Jean-Pierre JAUMOT, Claudine DURINCKX, Jacques DERVAL,
Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART**

**50. Fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies – Budget – Exercice 2012
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Pierre de Leval-Trahegnies, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 34.292,94 € ;
- Dépenses : 34.292,94 €.

Pour : 11

**Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,
Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Contre: 7

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA,
Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER,
Laurent ARMAN, Patrice LAI**

Abstention : 8

**Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT,
Jean-Pierre JAUMOT, Claudine DURINCKX, Jacques DERVAL,
Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART**

**51. Fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray – Budget – Exercice 2012
- AVIS**

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Notre-Dame du Travail de Bray, en sa séance du 18 septembre 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 7.914,99 € ;

- Dépenses : 7.914,99 €.

Pour : 11

**Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,
Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Contre : 7

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR,
Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER,
Laurent ARMAN**

Abstention : 8

**Jean-Luc FAYT, Frédéric TILMANT,
Jean-Pierre JAUMOT, Claudine DURINCKX, Jacques DERVAL,
Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART,
Patrice LAI**

52. Fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez – Budget – Exercice 2012

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Saint-Rémi de Waudrez, en sa séance du 27 octobre 2011, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 21.234,05 € ;

- Dépenses : 21.234,05 €.

Pour : 15

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Kevin VAN HOUTER,
Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,
Patrice LAI, Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Abstention : 11

**Jean-Luc FAYT, Manuel BEJARANO MEDINA, Philippe LABAR, Eugénie RUELLE,
Frédéric TILMANT, Jacques DERVAL, Luc JONNART,
Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Claudine DURINCKX,
Marie-Claude KLENNER**

53. Fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine à Epinois – Budget – Exercice 2012

- AVIS

Le Conseil communal est invité à émettre un avis sur le budget de l'exercice 2012, arrêté par le Conseil de la fabrique d'église Sainte-Marie Madeleine d'Epinois, en sa séance du 13 février 2012, qui s'équilibre comme suit :

- Recettes : 18.825,71 € ;

- Dépenses : 18.825,71 €.

Pour : 11

**Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES,
Monique DERBAIX, Jacques DEVIGNE, Philippe de STEXHE,
Frédéric JOIE, Etienne PIRET, Benoît DEGHOAIN, Armand STRUB,
Raymond GROETEMBRIL, Judith PHILIPPE**

Contre : 7

**Laurent DEVIN, Jérôme URBAIN, Manuel BEJARANO MEDINA,
Eugénie RUELLE, Kevin VAN HOUTER,
Laurent ARMAN, Patrice LAI**

Abstention : 8

Jean-Luc FAYT, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT,
Jean-Pierre JAUMOT, Claudine DURINCKX, Jacques DERVAL,
Marie-Claude KLENNER, Luc JONNART

POLICE ADMINISTRATIVE

54. Police administrative – Règlement complémentaire au règlement général complémentaire de police

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de règlement complémentaire au règlement général de police, relatif à l'occupation du domaine public par des écrans à affichage dynamique sur le territoire de la Ville de Binche.

Accord à l'unanimité

55. Police administrative – Modification de la signalisation routière à la rue de la Guinguette et à la rue Fontaine de Jouvence à Waudrez

- ARRET

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de règlement complémentaire au règlement général de police, relatif à la modification de la signalisation routière à la rue de la Guinguette et à la rue Fontaine de Jouvence à Waudrez.

Mme Philippe relève tout d'abord que la rue Fontaine de Jouvence est située à Binche et non pas à Waudrez comme indiqué à l'ordre du jour. Ensuite, elle indique que la mise en place d'une dérogation au sens interdit permettra aux riverains de descendre la rue sans devoir faire le tour par les faubourgs de Binche. Ceci est heureux selon elle. Néanmoins, à l'heure actuelle, le sens interdit est déjà régulièrement enfreint par de nombreux automobilistes. Le nombre d'infractions va probablement augmenter suite à la mise en place de la dérogation en faveur des riverains.

M. Devin indique que la dérogation est justifiée parce qu'elle permettra aux gens habitant au dessus de la rue, plus large, de rejoindre leur domicile sans grand détour, en provenance du haut de Waudrez. En revanche, il sera interdit de descendre jusque dans le bas au resserrement de la rue, qui est plus dangereux. Le bon respect de cette réglementation doit être assuré par la Police et les infractions constatées ne justifient pas une opposition au projet soumis au Conseil communal.

Accord à l'unanimité

PROJET DE PROCES-VERBAL

56. Projet de procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 mars 2012

- APPROBATION

Le Conseil communal est invité à approuver le projet de procès-verbal du Conseil communal du 28 mars 2012.

Accord à l'unanimité sans remarque

*

La séance publique est levée

*

HUIS CLOS

GRADE LEGAL

1. Désignation d'une Secrétaire communale faisant fonction
- RATIFICATION

JURIDIQUE

2. Licenciement d'une auxiliaire professionnelle – Jugement du 14 mars 2012 – Paiement d'une indemnité compensatoire complémentaire de préavis – Ratification de la dépense
- RATIFICATION

PERSONNEL INCENDIE

3. Personnel Incendie – Démission d'office par limite d'âge – Honorariat
- DECISION

PERSONNEL

4. Personnel administratif – Promotion d'un chef de service administratif C3
- DECISION

ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

5. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle
- DECISION
6. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Nomination à titre définitif d'une institutrice maternelle
- DECISION

7. Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Nomination à titre définitif d'une maîtresse de néerlandais
- DECISION
8. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
9. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Mise
en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION
10. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
11. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
12. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
13. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
14. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
15. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
16. Enseignement maternel – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire
- DECISION
17. Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation d'un directeur d'école à titre temporaire dans un emploi
vacant
- RATIFICATION
18. Enseignement fondamental – Personnel – Année scolaire 2011/2012 –
Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant
- DECISION

19. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire
- DECISION
20. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Nomination à titre définitif d'une institutrice primaire
- DECISION
21. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Congé parental sous forme d'une interruption de carrière à mi-temps
- DECISION
22. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire dans un emploi non vacant
- DECISION
23. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire dans un emploi vacant
- DECISION
24. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Nomination à titre définitif d'une maîtresse de religion catholique
- DECISION
25. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Désignation d'un maître de religion protestante à titre temporaire
- DECISION
26. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Mise en disponibilité pour cause de maladie
- DECISION
27. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Démission d'une maîtresse de religion catholique à titre définitif
- DECISION
28. Enseignement primaire – Personnel – Année scolaire 2011/2012 – Démission d'une maîtresse de religion catholique à titre définitif
- DECISION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT
--

29. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2011/2012 – Personnel – Remplacement d'un professeur de formation pluridisciplinaire
- DECISION

30. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs – Année scolaire 2011/2012 – Personnel – Réaffectation temporaire
- DECISION
31. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2011/2012 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Remplacement d'un professeur de formation musicale en interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental
- DECISION
32. Enseignement secondaire artistique à horaire réduit – Année scolaire 2011/2012 – Académie de Musique, de Danse et de Déclamation – Remplacement d'un professeur de formation musicale en interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental
- DECISION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
--

33. Enseignement de promotion sociale – Institut Supérieur Plus Oultre – Personnel – Année scolaire 2012/2013 – Demande d'une interruption de carrière complète pour congé parental
- DECISION